



MARTINIQUE
VILLE DE SCHËLCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DE SCHËLCHER

Schœlcher, le 24 MARS 2026

Mesdames et Messieurs,
les Conseillers municipaux de la ville de Schœlcher

CONVOCATION

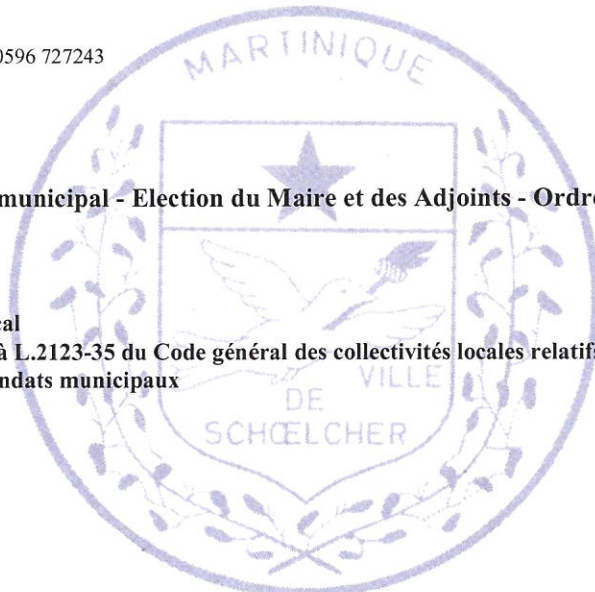
N/RÉFÉRENCE : LC/DGS/PAG/DAG/BB/MMJJ/SP/N° 73

Affaire suivie : Sabrina PRUDENT – 0596 727243

OBJET : Installation du Conseil municipal - Election du Maire et des Adjoints - Ordre du jour

P.J. :

- Note de synthèse
- Charte de l'élu local
- Articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code général des collectivités locales relatifs aux conditions d'exercice des Mandats municipaux



Madame, Monsieur,

Vous êtes convié(e) à la réunion d'installation du Conseil municipal, qui se tiendra en Salle des délibérations de l'Hôtel de ville le :

Samedi 28 mars 2026 à 09H30 précises



L'ordre du jour se décline comme suit :

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Election du Maire

1.2 Détermination du nombre d'Adjoints

1.3 Election des Adjoints (scrutin de liste)

1.4 Lecture de la Charte de l'élu local (codifiée, depuis la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

